MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 OCTOBRE 2022 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2022-10-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de juin à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 octobre 2022 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	MAZURIER Magali
PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
RICHÉ Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Madame PRACHE Sylvaine

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT ARCHIVISTE DU CIG.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reconduire la convention relative à la mise à disposition d'un archiviste du CIG.

Le tarif forfaitaire fixé chaque année est de 37,00 euros pour les Collectivités affiliées de 1001 à 3500 habitants.

La convention est convenue pour une durée de 3 ans et prend effet à compter du 1er août 2022.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission d'archiviste au sein de la commune.

Fait et délibéré le 20 octobre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

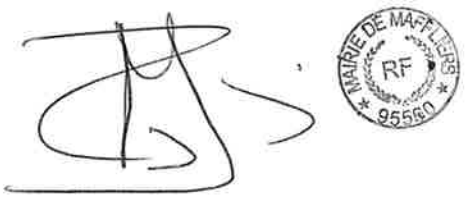

Publication le : 27 OCT. 2022

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 OCTOBRE 2022 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2022-10-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de juin à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 octobre 2022 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	MAZURIER Magali
PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
RICHÉ Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Madame PRACHE Sylvaine

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT ARCHIVISTE DU CIG.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reconduire la convention relative à la mise à disposition d'un archiviste du CIG.

Le tarif forfaitaire fixé chaque année est de 37,00 euros pour les Collectivités affiliées de 1001 à 3500 habitants.

La convention est convenue pour une durée de 3 ans et prend effet à compter du 1er août 2022.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 OCTOBRE 2022 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2022-10-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de juin à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 octobre 2022 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	MAZURIER Magali
PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
RICHÉ Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Madame PRACHE Sylvaine

ACTION SOCIALE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE PRÉSENTER UN ACCORD DE PRINCIPE À VAL D'OISE HABITAT POUR LA GARANTIE D'EMPRUNTS PAR LA COMMUNE DE MAFFLIERS DE L'OPÉRATION IMMOBILIÈRE RUE DE BEAUMONT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Val d'Oise Habitat envisage d'acquérir 24 logements dans le cadre d'une vente en l'Etat Futur d'Achèvement opérée par le société BG Promotion. Ces logements se situeront rue de Beaumont sur la Commune.

Dans le cadre du financement de cette opération Val d'Oise Habitat sollicite un accord de principe pour la garantie par la Ville de Maffliers, des prêts qu'ils souhaitent contracter auprès de la Banque des Territoires.

Le montant des financements prévisionnels à garantir s'élève à hauteur de 3.744.594 €uros, pour un prix total estimé à 5.272.676 €uros.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Suite à l'exposé de Madame Sylvaine PRACHE qui a pris la parole et informé le Conseil Municipal qu'après avoir contacté trois banques, les services de gestion des risques, un analyste financier chez NATIXIS et des Mairies avoisinantes, il y a un vrai risque dans la garantie d'emprunt et que la Collectivité doit être très vigilante d'autant plus qu'il n'y a aucune obligation à cautionner cette garantie d'emprunt.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter contre l'accord de principe à Val d'Oise Habitat pour cautionner auprès de la Banque des Territoires une garantie d'emprunts par la Commune de Maffliers concernant l'opération immobilière rue de Beaumont.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide par 19 voix contre.

- De ne pas donner son accord de principe à Val d'Oise Habitat pour la garantie d'emprunts par la Commune de Maffliers concernant l'opération immobilière rue de Beaumont.

Fait et délibéré le 20 octobre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

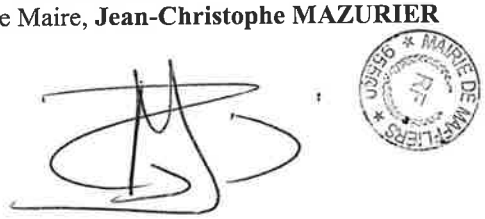

Publication le : 27 OCT. 2022

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 OCTOBRE 2022 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2022-10-03

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de juin à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 octobre 2022 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	MAZURIER Magali
PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
RICHÉ Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Madame PRACHE Sylvaine

FINANCES – AUTORISATION AU MAIRE POUR REALISER, OBTENIR ET FINALISER LE PAIEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT LA RENOVATION ET LA MISE AUX NORMES TECHNIQUES ET DE SECURITE DU CHAUFFAGE, DE L'ELECTRICITE, DE LA CLÔTURE, D'UNE CLASSE ET D'UN JEU MATERNELLE DE L'ECOLE DU CÈDRE DE MAFFLIERS.

Dans le cadre de la transition écologique, de la sécurité des enfants, des projets ont été étudiés pour envisager le remplacement du système de chauffage et de climatisation par des pompes à chaleur de l'année 2022, ainsi que la mise aux normes de certains éléments électriques, la rénovation la clôture de la cour de l'école, la rénovation d'une classe primaire, la mise aux normes d'un jeu de la cour de l'école maternelle et la réparation de la chaudière.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions Départementales « Ecoles, groupes scolaires et demi-pension – Rénovation et restructuration » pour l'année 2022, d'un montant de 188.780,36€ HT soit 226.536,43€ TTC. Le taux de subvention demandé est de 25% soit 47.195,09€ HT.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser, obtenir et finaliser le paiement des demandes de subventions concernant le projet de la mise en place de pompes à chaleur dans l'École du Cèdre de Maffliers, d'un montant de 47.195,09€HT.

Fait et délibéré le 20 octobre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : ....27 OCT. 2022....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 20 OCTOBRE 2022 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2022-10-04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de juin à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans les salons du Manoir de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 15 octobre 2022 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	MAZURIER Magali
PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie	BIDEAULT Michaël
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	BIDEAULT Michaël
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
VANEECKELOOT Martine	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	THAMS Aurélie
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
RICHÉ Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Monsieur PRACHE Sylvaine

BÂTIMENTS COMMUNAUX - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE DEVIS POUR L'ÉTUDE PRÉALABLE À LA RESTAURATION GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE DE MAFFLIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a sollicité l'Atelier 27, architectes du patrimoine, pour faire une proposition pour la réalisation d'une étude préalable globale de l'édifice. Cette étude devra permettre à la commune une programmation pluriannuelle des travaux à entreprendre, en fonction de leur dégré d'urgence.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le devis pour réaliser cette étude préalable à la restauration générale de l'Eglise Notre-Dame-des-Champs.

Le devis a été transmis au conseil municipal et sera annexé à cette délibération.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

95 SARCELLES
27.10.22

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire de signer le devis pour l'étude préalable à la restauration générale de l'Eglise Notre-Dame-des-Champs

Fait et délibéré le 20 octobre 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : 27 OCT. 2022

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Article 6 – Rémunération de l'architecte

Pour la présente mission, la rémunération du maître d'œuvre est : calculé au forfait au temps passé estimé comme indiqué ci-dessous.

PROPOSITION D'HONORAIRES - DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE

Tous les montants sont exprimée Hors Taxe

		Architecte du Patrimoine	Architecte chef de projet	Documentaliste	Dessinateur	Sécretaire	
Relevé	tarif horaire HT	90,00 €	70,00 €	60,00 €	60,00 €	50,00 €	
	REUNION DE DEMARRAGE	1					
	RELEVES EXTERIEURS ET INTERIEURS		4		24		
	DESSIN MISE AU PROPRE	1	4		56		
	HEURES PASSÉS	2	8	0	80	0	
	MONTANT TOTAL	180,00 €	560,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	
	FRAIS DE TRANSPORT	60,00 €	15,00 €		15,00 €		
Sous-total Relevé		**5 630,00 €**					36,14%
Récolement historique	tarif horaire HT	90,00 €	70,00 €	60,00 €	60,00 €	50,00 €	
	RECHERCHE ARCHIVES			4			
	REDACTION HISTORIQUE	1	2	4		2	
	HEURES PASSÉS	1	2	8	0	2	
	MONTANT TOTAL	90,00 €	140,00 €	480,00 €	0,00 €	100,00 €	
	FRAIS DE TRANSPORT			20,00 €			
Sous-total analyse historique		**830,00 €**					5,33%
Etat sanitaire	tarif horaire HT	90,00 €	70,00 €	60,00 €	60,00 €	50,00 €	
	IDENTIFICATION & CARTOGRAPHIE	4	4		24		
	NOTICE DESCRIPTIVE & RAPPORT PHOTO	4	4		4	2	
	HEURES PASSÉS	8	8	0	28	2	
	MONTANT TOTAL	720,00 €	560,00 €	0,00 €	1 680,00 €	100,00 €	
	FRAIS DE TRANSPORT						
Sous-total diagnostic état sanitaire		**3 060,00 €**					19,64%
Projet de restauration	tarif horaire HT	90,00 €	70,00 €	60,00 €	60,00 €	50,00 €	
	COORDINATION AVEC BET GEOTECHNIQUE	4	8				
	DETERMINATION DU PROJET DE RESTAURATION	2	2		4		
	CROQUIS DE PRINCIPE	1	4		4		
	NOTICE DESCRIPTIVE	1	4			2	
	HEURES PASSÉS	8	18	0	8	2	
	MONTANT TOTAL	720,00 €	1 260,00 €	0,00 €	480,00 €	100,00 €	
	FRAIS DE TRANSPORT						
Sous-total projet de restauration		**2 560,00 €**					16,43%
Rapport général - descriptif - estimatif	tarif horaire HT	90,00 €	70,00 €	60,00 €	60,00 €	50,00 €	
	REDACTION DU RAPPORT	1	2			4	
	DESCRIPTIF	2	16				
	ESTIMATIF	1	16				
	REUNION DE MISE AU POINT - ABF - CRMH	1	1				
	REUNION FINALE-RENDU	1	1				
	HEURES PASSÉS	6	36	0	0	4	
	MONTANT TOTAL	540,00 €	2 520,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	
	FRAIS DE TRANSPORT	60,00 €	30,00 €				
	FRAIS DE REPROGRAPHIE	150,00 €					
Sous-total rapport		**3 500,00 €**					22,46%
							100,00%

Montant total honoraires HT	**15 580,00 €**
TVA 20,0%	**3 116,00 €**
Montant total honoraires TTC	**18 696,00 €**

(les éventuels frais annexes, analyses en laboratoire d'échantillons, etc sont facturés en sus sur justificatif)